

## 2010 au Département de l'Intérieur (DINT)

Si l'année 2009 avait été marquée par la poursuite des grands chantiers (réforme judiciaire CODEX, réforme de l'Office du Tuteur général, fusions de communes, gestion des problèmes liés à la politique d'asile), 2010 restera placée sous le signe du drame qui s'est déroulé le 11 mars aux EPO et qui a conduit au décès du détenu Skander Vogt, après que celui-ci a mis le feu à son matelas.

### SPEN

Les médias s'emparent de la mort de Skander Vogt et donnent à cette affaire une lisibilité et une importance dont on gardera longtemps le souvenir. On gardera tout aussi longtemps en mémoire la part faite entre information objective et information à caractère sensationnel, notamment au travers de la publication du récit détaillé des conversations effectuées entre les policiers engagés la nuit du drame. On se permettra enfin de s'étonner du niveau des détails en mains des journalistes.

Une fois l'émotionnel dépassé, l'affaire Vogt – dont les issues judiciaires définitives ne sont pas connues au 31 décembre 2010 – a le mérite d'ouvrir plusieurs débats centraux : que faire des détenus psychiquement atteints ? Comment gérer un quartier de haute-sécurité ? Quelle formation pour les agents de détention ? Quelle actualité et compréhension des directives carcérales ? Quel rôle et collaboration entre les acteurs concernés par un cas similaire ?

A toutes ces questions, le DINT et le SPEN veulent désormais donner des réponses, effectuer les réformes indispensables pour qu'un drame similaire puisse être évité dans toute la mesure du possible. Tout cela est en route et prendra encore du temps.

De nombreux audits et rapports internes sont immédiatement commandités après la nuit tragique. Le 21 avril déjà, des mesures visant à renforcer la sécurité de nuit à Bochuz sont prises. Les briquets à flamme sont interdits. Des tests incendies sont refaits sur les matelas. Un audit externe est demandé sur toutes les directives sécuritaires régissant les EPO. Cinq jours plus tard, c'est l'ancien président du Tribunal fédéral, Claude Rouiller, qui se voit chargé par Philippe Leuba, d'établir un rapport précis sur le déroulement des faits dans la nuit du 11 mars et leur conformité ou non avec les directives en vigueur aux EPO.

Le 8 juillet, le rapport est rendu public. Deux recommandations générales sont faites : se pencher sur l'exécution des mesures d'internement et examiner comment améliorer les conditions de détention dans le quartier de haute-sécurité de Bochuz. Le juge Rouiller évoque également et entre autres la formation et l'information du personnel, la transparence des directives, le fonctionnement des piquets de direction.

Le rapport Rouiller, les audits internes, des rapports de l'UCA et du CCF convainquent le chef du département que le SPEN doit être réformé en profondeur. Ce nouvel élan ne peut-être donné par la cheffe de service en place. D'un commun accord avec M. Leuba, elle quitte son poste et est remplacée par Denis Froidevaux, nommé chef de service ad intérim. Ce dernier prend ses fonctions à mi-juillet et entame immédiatement la mise en place des réformes les plus urgentes, non sans prioriser toute la suite du travail. Ce mouvement se poursuit à fin 2010.

Sur le plan pénal, le juge d'instruction cantonal Daniel Stoll rend son ordonnance le jeudi 30 décembre au matin. Cette dernière conclut à un non-lieu général et aucune responsabilité pénale n'est retenue à l'encontre des personnes concernées par l'enquête. L'avocat de la famille de Skander Vogt annonce immédiatement qu'il fera recours contre cette ordonnance auprès du Tribunal d'accusation.

### Fusion de communes

L'engagement de «Monsieur Fusion», la claire volonté de favoriser les mouvements de fusion et le mouvement amorcé en 2009 se confirme en 2010. Le 7 mars, 9 communes unissent leur destin pour donner naissance à 3 nouvelles communes. Le 13 juin, 19 communes se disent «oui» et cinq nouvelles entités voient le jour en terre vaudoise. Enfin, le 28 novembre, 17 communes disent «oui» à leur fusion, donnant naissance à quatre nouvelles communes. Au bilan 2010, ce sont donc 45 communes qui auront fusionné en 2010, donnant naissance à 12 nouvelles communes. Le nombre de communes vaudoises passera donc au 1<sup>er</sup> janvier 2012 (après la ratification des fusions par le Grand Conseil) de 339 à 326. Elles étaient encore au nombre de 378 en juillet 2007, soit au début de la législature cantonale.

## **CODEX**

Pour la plus grande réforme judiciaire que le canton ait connu, 2010 restera comme l'année des «derniers réglages». Le terme paraîtra réducteur aux centaines de personnes qui travaillent d'arrache-pied pour que tout soit opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les travaux sur le futur site du nouveau Ministère public central à Renens se poursuivent. Aménagements et déménagements vont bon train dans tout le canton. La transformation et les aménagements nécessaires de la zone carcérale du centre de la Blécherette sont réalisés. En juin 2010, une opération de recrutement de très grande envergure est menée à bien en collaboration avec le journal 24 Heures. Plus de 50 postes sont mis au concours en une seule fois.

Le 16 février 2010, Eric Cottier est nommé nouveau procureur général par le Grand Conseil. En juin, ses deux adjoints sont connus : il s'agit de Jean Treccani et de Franz Moos.

## **OTG**

L'année 2010 marque la fin des travaux du groupe de travail interdépartemental composé de représentants de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV), du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du Département de l'intérieur (DINT) dont la mission était de définir juridiquement la notion de «cas lourds», et d'étudier l'opportunité d'un ancrage légal de cette définition. La phase de réflexion débouche sur des propositions qui s'articulent autour des principes suivants : définition des cas lourds qui seront systématiquement confiés à l'OTG ; renforcement des compétences des Justices de Paix en vue de mieux préparer les dossiers qui seront ensuite confiés aux tuteurs privés ; enfin, augmentation de la rémunération des tuteurs de pupilles indigents. Ce projet de réforme des tutelles, prenant la forme d'un EMPL, est pratiquement achevé fin 2010. Adopté par le Conseil d'Etat, il sera traité par le Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2011.

L'année 2010 voit encore la démission au 31 décembre de la Tutrice générale, Noémie Helle, élue Juge au Tribunal d'Instance du canton de Neuchâtel. Elle est remplacée par Frédéric Vuissoz, jusqu'alors chef de l'office régional de protection des mineurs de l'Ouest.

## **Asile**

L'actualité suisse, en matière d'asile, est dominée par la votation fédérale sur l'initiative populaire «Pour le renvoi des étrangers criminels (initiative sur le renvoi)» et sur le contre-projet du Conseil fédéral (arrêté fédéral concernant l'expulsion et le renvoi des criminels étrangers dans le respect de la Constitution). Le 28 novembre, le peuple suisse accepte l'initiative.

Le 18 octobre, le DINT tient une conférence de presse sur le thème «Renvois d'étrangers délinquants : les chiffres vaudois». Le département et son chef réaffirment la politique vaudoise : rigueur pour les étrangers délinquants et ouverture grâce à la possibilité régularisation à titre humanitaire (art. 14 de la loi fédérale sur l'asile). M. Leuba a également insisté sur sa volonté de mener une politique humaine, mais aussi responsable en matière de migration. Ainsi, l'accent est mis en priorité sur le renvoi des étrangers délinquants. Entre 2008 et le 30.09.2010, ce sont 373 personnes qui ont été renvoyées pour motifs pénaux. Au niveau des décisions, il a été prononcé 481 décisions de renvoi d'étrangers sans autorisation ayant des motifs pénaux (2007 – 30.09.2010) et 354 pour des étrangers ayant une autorisation de séjour. C'est ainsi un total de 835 personnes qui ont fait l'objet d'une décision de renvoi.

A contrario, près 90 % des demandes de régularisation à titre humanitaire déposées par le canton de Vaud (art. 14 LAsi) ont été acceptées par l'Office fédéral des migrations. Ce pourcentage correspondait à 730 personnes au 30.09.10.

La conférence de presse du 18 octobre met aussi en lumière les différences qui existent au niveau statistique relatives aux chiffres de l'asile entre les cantons suisses, voire l'ODM. A quelques semaines de la votation, le Pays découvre d'immenses lacunes au niveau des chiffres. Vaud est le bon élève dans cette affaire.

## **Biométrie**

Le nouveau passeport biométrique entre en vigueur en Suisse le 1er mars 2010. Le canton prend toutes les mesures nécessaires pour assurer la transition et offrir aux usagers un service et des informations efficaces. Le nouveau centre de biométrie est opérationnel dès le 1er mars pour offrir la plus grande souplesse d'utilisation aux Vaudois - et c'est une première dans l'histoire de l'administration – ses guichets sont ouverts du lundi au vendredi non stop de 7 h 30 à 18 h 30, mais également le samedi de 7 h 30 à 17 h 30 non stop.

La démarche pour obtenir un passeport biométrique est résolument tournée vers la cyberadministration : il est possible d'enregistrer sa demande via Internet 24h sur 24 puis de prendre rendez-vous via le Net afin de se rendre à Lausanne pour la saisie des données biométriques (empreintes digitales, photo). Afin de renseigner le public, le département de l'Intérieur édite encore un flyer qui présente les démarches à effectuer, les pièces à préparer, etc.

## Intégration

La brochure destinée à faciliter l'arrivée et l'intégration des personnes étrangères dans le canton de Vaud sort de presse début février. «Bienvenue dans le Canton de Vaud» est traduite en 10 langues. On y trouve sur 60 pages une multitude d'informations et d'adresses utiles liées à la santé, l'école, le travail, le logement, les permis de séjour et la citoyenneté. Les nouveaux arrivants dans le canton de Vaud sont près de 20 000 par an. La population résidente étrangère y atteint 200 000 personnes à ce jour. La majorité vient s'y établir pour des raisons professionnelles.

## **302.5 Archives cantonales**

### **Descriptif**

- Conseil aux détenteurs d'archives
- Accueil des archives
- Classement d'archives et création d'instruments de recherche
- Gestion de la bibliothèque, de la documentation et des collections
- Préservation, conservation et restauration
- Microfilmage et reprographie
- Consultation et utilisation des archives
- Collaborations professionnelles
- Relations publiques et activités diverses

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Autorités cantonales, services et offices de l'administration cantonale vaudoise et de l'Ordre judiciaire
- Institutions de caractère public, organismes para-administratifs
- Communes vaudoises
- Personnes physiques et morales privées détentrices d'archives
- Usagers des ACV et du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)
- Public en général et étudiants
- Musées et autres organisateurs d'expositions
- Associations actives dans les domaines de l'histoire et de la sauvegarde du patrimoine
- Associations professionnelles

**Groupes de prestations**

**302.1 Appui au chef du département**

**302.1 Appui au chef du département**

Appui au chef du département dans la gestion des affaires départementales, dans son activité de membre du CE ou toute autre activité de nature politique.

**Descriptif**

- Conseil et préparation des dossiers pour le Chef de département
- Appui au Chef de Département et aux services dans la conception et/ou la mise en oeuvre de projets, décisions, et autres réalisations départementales
- Coordination entre les services et offices du département, notamment dans un but de décloisonnement (création de synergie)
- Coordination et liaison administrative avec les diverses entités de l'Etat et les partenaires extérieurs
- Préparation et appui à l'élaboration d'EMPC, EMPL-EMPD, appui juridique
- Conception et réalisation de la politique de communication sur les activités du département
- Relais départemental avec le Grand Conseil
- Secrétariat, agenda, correspondance, classement, archivage, déplacements
- Conférences intercantionales (CCDJP, CLDJP)

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Chef du département
- Services et offices du DINT
- Autres département ou services cantonaux

**Groupes de prestations**  
**302.2 Ressources humaines**

## 302.2 Ressources humaines

Gestion des ressources humaines du département.

### Descriptif

- Appui au Chef de département et au secrétariat général en matière de politique, de stratégie et de développement RH pour le département
- Appui technique et administratif aux services en matière de recrutement, de formation et de mobilité professionnelle
- Gestion de conflits, médiation, audit
- Coordination et suivi des entretiens d'appréciation
- Gestion des effectifs du département, gestion prévisionnelle des ressources humaines
- Relais entre le SPEV et le DFIRE pour tout projet ou dossier traitant du personnel
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel
- Développement de la fonction RH départementale
- Gestion, coordination et formation des apprentis
- Suivi des données nécessaires aux questions du personnel (traitement dossier, etc.)
- Gestion du temps pour le personnel du SG

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Chef du département, services et offices du DINT
- Cadres et collaborateurs du DINT, stagiaires et apprentis
- SPEV
- BRM
- Candidats externes

**Groupes de prestations**  
**302.4 Unité financière**

### 302.4 Unité financière

- Gérer le budget de département
- Gérer la comptabilité du département
- Assurer le contrôle interne du département
- Appui financier sur divers dossiers ou projets

### Descriptif

- Etablir le budget du SG; consolider le budget du département
- Tenue de la comptabilité de la majorité des services (SG - SJJ - ASF - SECRI - MP ) + SGC; collaboration étroite avec les autres (OTG – SPOP – SPEN) ; bouclage des comptes; formation
- Exploitation du budget (contrôles, validations, étude crédits supplémentaires, reports de crédit etc...)
- Contacts avec les services transversaux (SAGEFI - CCF); avec la sous-commission des finances pour le DINT; étude de dossiers, projets etc...

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Services du département
- SAGEFI
- CCF
- Conseil d'Etat
- COFIN
- Fournisseurs, communes, citoyens

**Groupes de prestations**  
**302.8 Office du Tuteur général**

## **302.8 Office du Tuteur général**

Assumer les mandats tutélares (tutelles en faveur d'adultes et d'enfants, curatelles de recherche en paternité notamment) confiés par les Justices de paix et le rôle de personne de confiance en faveur des requérants d'asile mineurs non accompagnés. Par le biais du bureau d'aide et de conseils aux tuteurs et curateurs privés, répondre aux questions sociales, juridiques et administratives que se posent les tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix.

### **Descriptif**

- Assumer la représentation légale des pupilles adultes et mineurs qui lui sont confiés par les justices de paix
- Gérer le patrimoine des pupilles
- Obtenir les ressources financières nécessaires aux pupilles
- Prendre en charge le suivi social des pupilles
- Faire valoir les droits des pupilles à l'égard des prestataires d'assurance/aide sociales
- Défendre les droits des pupilles devant les autorités judiciaires et administratives
- Répondre aux questions des tuteurs et curateurs privés désignés par les Justices de paix

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Personnes adultes et mineurs faisant l'objet d'un mandat tutélaire
- Mineurs requérants d'asile non accompagnés attribués au Canton de Vaud
- Justices de paix
- Office fédéral des migrations, Service de la population
- Service de prévoyance et d'aide sociale
- Agences AVS et AI
- Autorités judiciaires
- Avocats, notaires
- Familles et proches des pupilles
- Etc.



**Groupes de prestations**  
**704.4 Surveillance des fondations**

## **704.4 Surveillance des fondations**

Réaliser la surveillance statutaire, fonctionnelle et réglementaire des fondations et des institutions de prévoyance professionnelle.

### **Descriptif**

- Faire respecter les lois sur les fondations et la prévoyance.
- Appliquer le règlement du 30 avril 2008 sur les fondations.
- Tenir le registre cantonal de la prévoyance professionnelle.
- Vérifier la conformité des dispositions réglementaires.
- Prendre des décisions relatives aux statuts des fondations.
- Surveiller les activités des fondations.
- Examiner les risques financiers.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Fondation de droit privé ou public.
- Fonds de prévoyance professionnel (LPP).
- Organe de contrôle.
- Actuaire conseil.
- Autorités judiciaires.

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Office du Tuteur général

L'année 2010 a connu la fin des travaux du groupe de travail interdépartemental composé de représentants de l'Ordre judiciaire vaudois (OJV), du Département de la santé et de l'action sociale (DSAS) et du Département de l'intérieur (DINT) dont la mission était de définir juridiquement la notion de «cas lourds», et d'étudier l'opportunité d'un ancrage légal de cette définition. La phase de réflexion a débouché sur des propositions qui s'articulent autour des principes suivants : définition des cas lourds qui seront systématiquement confiés à l'OTG ; renforcement des compétences des Justices de Paix en vue de mieux préparer les dossiers qui seront ensuite confiés aux tuteurs privés ; enfin, augmentation de la rémunération des tuteurs de pupilles indigents. Ce projet de réforme des tutelles, prenant la forme d'un EMPL, a été achevé fin 2010 et adopté par le Conseil d'Etat. Il sera traité par le Grand Conseil dans le courant du premier semestre 2011.

L'année 2010 voit encore la démission au 31 décembre de la Tutrice générale, Noémie Helle, élue Juge au Tribunal d'Instance du canton de Neuchâtel. Elle est remplacée par Frédéric Vuissoz, jusqu'alors chef de l'office régional de protection des mineurs de l'Ouest.

### *Cours dispensés aux tuteurs et curateurs privés*

En collaboration avec l'OJV et le DSAS, le Bureau d'aide et de conseils (BAC) attaché à l'OTG a mis sur pied deux sessions de 6 modules chacune, destinées aux tuteurs et curateurs privés (cours de base).

Les thématiques abordées pendant ces cours sont les suivantes :

- La représentation légale sous l'angle du droit de la tutelle
- Les premières démarches du mandat
- Assurances sociales, ressources et charges du pupille

Le BAC a également encadré les modules spécialisés (six soirées en 2010), ce qui a consisté notamment à coordonner les différents intervenants, à imprimer les supports de cours et à assurer une présence pour accueillir les participants, répondre à d'éventuelles demandes et gérer les questions pratiques.

Ces sessions ouvertes à 45 personnes par soirée ont affiché complet en ce qui concerne les modules de base, 37 personnes ayant dû être mises en attente pour les sessions de 2011. Quelques places restaient disponibles pour les modules spécialisés.

Les évaluations rendues par les participants se révèlent très positives. Les participants mettent en avant l'utilité des cours, leur nécessité et leur adéquation avec les besoins sur le terrain. Il en ressort également des souhaits, par exemple que les cours soient dispensés avant l'entrée en fonction. D'autres encore regrettent que ces cours n'aient pas été mis sur pied plus tôt. Toutes ces remarques démontrent en tous les cas la pertinence de ces cycles de formation et le fait qu'ils répondent à un réel besoin de la part des tuteurs privés.

Certains ont encore regretté qu'il n'y ait pas davantage de sessions. A cet égard, il est prévu que le nombre des sessions de modules de base double en 2011 (4 sessions prévues). Ceci devrait permettre de mettre à disposition des tuteurs privés une session de cours rapidement après leur nomination.

Les cours ont également été l'occasion pour le BAC de se faire connaître et de créer des liens avec les tuteurs privés.

### *Cours dispensés aux assesseurs de Justice de paix*

Entre septembre 2009 et février 2010, à la demande de l'OJV, nous avons participé à la formation dispensée aux assesseurs des Justices de paix dans les quatre régions du canton. Ces cours se sont déroulés sur une base volontaire, les assesseurs étant libres d'y participer ou non.

Cette formation s'est faite sur la base des mêmes supports de cours que ceux destinés aux tuteurs et curateurs privés à l'exception d'une petite partie sur la notion de responsabilité dans le module 1.

Ces cours, largement suivis, se sont très bien déroulés, permettant d'enrichissants échanges entre les assesseurs eux-mêmes, entre assesseurs et juges de paix et entre assesseurs et BAC. Cette formation a constitué une plate-forme d'échange de pratique où les pairs expérimentés (et remarquablement engagés) transmettent leur savoir-faire à leurs collègues. Elle a par ailleurs contribué à faire connaître le BAC qui, depuis, est davantage sollicité par les assesseurs.

### Autorité cantonale de surveillance des fondations

L'année 2010 a été marquée par l'accord des cantons du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Vaud pour la création d'un établissement intercantonal de surveillance chargé d'appliquer la législation fédérale relative à la prévoyance professionnelle. Ce projet devrait se concrétiser

durant l'année 2011.

Le nombre de fondations classiques a continué à croître et le nombre de fondations de prévoyance à décroître. Ainsi nous avons au 31 décembre 2010 1016 fondations contre 1010 un an auparavant. Pour la prévoyance, nous avons au 31 décembre 2010 336 institutions contre 350 au 31 décembre 2009.

Comme en 2009, l'autorité de surveillance a pris environ 300 décisions administratives dans les différents domaines de sa compétences: modifications de statuts, fusion et transfert de patrimoine, règlement de liquidation partielle, etc.

## **Archives cantonales**

Le fait majeur de l'année est l'adoption par le Conseil d'Etat, le 17 novembre 2010, de l'exposé des motifs et projet de loi sur l'archivage, préparé par les ACV depuis plus de deux ans et qui a fait l'objet d'ajustements en fonction des remarques reçues au cours de la procédure de consultation. Ce texte essentiel pour l'activité des Archives cantonales leur donnera notamment la base légale nécessaire pour organiser l'archivage électronique. Il participera également à l'amélioration de la gestion de l'information dans l'ensemble de l'administration cantonale et permettra de coordonner les règles d'accès aux archives avec les dispositions des lois sur l'information et sur la protection des données personnelles.

La base de données DAVEL (acronyme pour Description des Archives cantonales Vaudoises sous forme ELelectronique) est depuis le 2 septembre 2010 accessible en ligne. L'aboutissement de cet autre projet majeur permet au public d'effectuer désormais ses recherches à distance et de préparer ses visites aux ACV, notamment en commandant à l'avance les documents souhaités. Par ailleurs, un effort soutenu est maintenu pour transformer en notices informatiques détaillées et indexées les milliers d'anciens inventaires qui sont, pour une période transitoire qui durera plusieurs années, mis à disposition sous forme de fichiers pdf.

La première étape du schéma directeur du système d'information des ACV, débutée le 3 juin 2009, a été terminée le 2 juin 2010. Sa réalisation a été retardée par l'accaparement suivi de la migration de la base de données DAVEL dans son nouvel environnement informatique, puis par les travaux liés à son ouverture sur Internet. Des mesures ont été prises afin que les étapes suivantes soient réalisées beaucoup plus rapidement.

La réalisation du projet d'implantation systématique du calendrier de conservation des archives d'opération dans tous les secteurs de l'administration cantonale a progressé mais n'a pas pu être achevée cette année comme espéré, plusieurs services ayant pris du retard dans leurs travaux. L'aboutissement de l'opération est désormais prévu pour l'été 2011.

Le projet de numérisation par les « Mormons » de tous les registres de reconnaissance de 1234 à 1798 (1,6 million de prises de vue à réaliser en cinq ans, entièrement aux frais de l'Eglise de Jésus-Christ des Saints des Derniers Jours) s'est poursuivi selon le rythme prévu, malgré l'importante charge de travail imposée à une partie du personnel par la préparation des volumes et le suivi de l'opération.

Les entrées d'archives ont totalisé 701 mètres linéaires. Les versements officiels les plus abondants proviennent des Registres fonciers et du Service de la formation professionnelle. En ce qui concerne les nouveaux fonds privés, il faut signaler en particulier ceux de l'assurance SUPRA et de la Centrale sanitaire suisse (ONG d'aide humanitaire médicale).

Un audit du Contrôle cantonal des finances, réalisé en octobre 2010, a abouti à un rapport complet et favorable sur le fonctionnement des ACV.

La fin du cycle d'études publiées depuis 2003 sur l'histoire de l'administration cantonale vaudoise depuis 1798 a été marquée par la publication d'une synthèse illustrée et par une exposition dans le hall des ACV, tout au long de 2010, intitulée « Incursions photographiques. L'administration cantonale vaudoise dans l'objectif ».

Le 7 octobre 2010, les ACV ont célébré par une manifestation publique les 25 ans de leur implantation sur le site de Dorigny.



## **Coordonnées**

Secrétariat général, Château Cantonal, 1014 Lausanne

T +41 21 316 40 04

F +41 21 316 41 67

[info.sgdint\(at\)vd.ch](mailto:info.sgdint(at)vd.ch)

**Groupes de prestations**  
**302.6 Nouvelle Constitution**

## **302.6 Nouvelle Constitution**

Mise en œuvre de la nouvelle Constitution.

### **Descriptif**

Conduite de la mise en œuvre, animation, coordination, communication et maîtrise générale de la démarche, soit :

- Proposer le programme et la planification des travaux législatifs.
- Veiller à la cohérence des projets.
- Fournir des avis sur la conformité des projets de loi à la nouvelle Constitution.
- Contrôler le respect des échéances, l'emploi des ressources allouées pour celle-ci et la conformité des projets à la Constitution et son programme de mise en œuvre.
- Communiquer sur la démarche et comme action de mise en œuvre de valeurs et principes.

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Services
- Départements
- Conseil d'Etat
- Grand Conseil
- Population

## Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la nouvelle Constitution cantonale

***Nota bene : la mission originelle a été accomplie par l'adoption par le Grand Conseil, le 10 février 2009, du rapport faisant le bilan de la mise en œuvre de la nouvelle Constitution.***

- **Rédaction**

La dernière rédaction a été celle du [Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil](#) présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur, dont le Grand Conseil a pris acte le 10 février 2009.

- **Suivi des révisions constitutionnelles**

Tenue à jour d'un tableau de suivi des révisions de la nouvelle Constitution cantonale.

- **Site internet**

Il a été mis un terme à la tenue à jour du site [www.vd.ch/constitution](http://www.vd.ch/constitution) lequel reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose (en particulier les travaux préparatoires).

---

## Activités de la Cellule Constitution en matière de mise en œuvre de la réforme de la péréquation et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons

Le délégué à la nouvelle Constitution a reçu du Conseil d'Etat, dès l'été 2005, la mission d'organiser, d'animer et de coordonner la mise en œuvre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) dans le Canton. Il s'appuie pour ce faire sur le SAGEFI, l'OAE et le SJL. La RPT est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

En 2010, les principales activités de la cellule Constitution en relation avec la RPT ont été les suivantes :

- **Consultations**

- Organisation et pilotage pour le Conseil d'Etat de la consultation fédérale sur le programme de consolidation des finances fédérales et sur le réexamen des tâches de la Confédération ; rédaction des projets de réponses au Département fédéral des finances et à la Conférence des gouvernements cantonaux,

- Avis au DSAS sur son projet de Plan stratégique handicap 2011 (PSH2011).

- **Suivi, avec l'OAE et le SAGEFI, de l'évolution sur le plan fédéral de thèmes relevant de la RPT :**

- respect par la Confédération du principe de la neutralité budgétaire,

- appui au SAGEFI lors de la consultation fédérale sur le rapport sur l'efficacité de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (période 2008 – 2011),

- appui au SAGEFI lors de la consultation du Canton sur les chiffres de la péréquation pour 2011.

- **Appui** à certains services dans la gestion de dossiers en relation directe avec la RPT, en particulier dans le domaine des conventions-programmes conclues avec la Confédération et dans l'information de la députation vaudoise aux Chambres fédérales en vue de son soutien aux initiatives parlementaires Lombardi (CdE) et Robbiani (CN) demandant la prorogation à fin 2012 du délai de remise des décomptes finaux des constructions reconnues des établissements pour personnes en situation de handicap.

## **DecTer – Principales activités de la Cellule Constitution en matière de mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts**

---

Le Conseil d'Etat, au printemps 2008, a attribué au DINT, Cellule Constitution, la conduite, l'animation et la coordination de la démarche de découpage territorial de l'administration (« DecTer2 ») et l'a chargé de recueillir auprès des départements et des services l'information pertinente en vue de lui proposer un dispositif (cadrage, objectifs et organisation de projet) pour l'adaptation des entités administratives cantonales aux nouveaux districts.

Le 25 février 2009, il a pris acte du rapport de la Cellule Constitution/DecTer sur l'état d'avancement de la mise en place de l'administration cantonale dans les nouveaux districts et a décidé de mener à terme l'adaptation du découpage territorial de l'administration et des textes légaux et réglementaires, pour le 30 juin 2012, dans le sens proposé par le rapport. A cette fin, le Conseil d'Etat a chargé la Cellule Constitution/DecTer, sous l'autorité du chef du Département de l'intérieur, de suivre l'avancement de la mise en conformité des découpages de l'administration aux nouveaux districts et tenir à jour les renseignements consignés dans ce rapport ; d'apporter son appui aux départements et aux services conduisant un projet de réorganisation territoriale, sur leur demande ; de donner un préavis du point de vue de l'article 158 Cst-VD, dans les phases décisionnelles, sur tous les projets de réorganisation territoriale de l'administration – y compris celle des tâches que l'Etat confie (tout en les organisant et en les contrôlant) à une institution de droit public cantonal, aux communes ou à des institutions de droit privé ; de veiller à la mise en conformité des textes légaux et réglementaires par les départements au plus tard au 30 juin 2012 ; enfin, d'établir une fois par législature, ou circonstances exceptionnelles, un rapport sur l'état d'avancement des travaux de mise en œuvre de l'article 158 Cst-VD et de la LDecTer.

En 2010, les principales activités de la cellule Constitution en matière de mise en œuvre des nouveaux districts ont été les suivantes :

- **Suivi**

Suivi des projets et décisions d'adaptation aux nouveaux districts, tenue à jour des résultats de l'enquête de 2008 sur leurs entités déconcentrées, leur conformité avec le nouveau découpage, les projets de mise en conformité (avec calendrier et conséquences) ou non (pour quels motifs), avec tenue à jour d'un tableau de synthèse.

- **Appui**

Appui, sur demande, aux départements et services conduisant une démarche de mise en conformité avec le nouveau découpage.

- **Préavis**

Préavis sur les propositions de réorganisation territoriales et avis, dans des consultations sur des sujets en relation avec le découpage territorial

## **Plate-forme Canton-communes – Principales activités de la Cellule Constitution dans le fonctionnement de la Plate-forme**

---

Le Programme de législature 2007-2012 consacre sa mesure 16 à la « revivification » des communes. Une des actions retenues consiste à instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faitières et le Conseil d'Etat. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat, d'entente avec l'AdCV et l'UCV, a décidé, le 2 avril 2008, d'adopter le principe de la création d'une plate-forme paritaire permanente « Canton-Communes », lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi. Il en a attribué le secrétariat exécutif à la Cellule Constitution, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2008

En 2010, la Plate-forme Canton-communes a traité 4 dossiers ayant de forts impacts sur les communes : les écoles de musiques (projet de loi sur les écoles de musique / LEM), les transports scolaires, l'accueil parascolaire et le financement des lignes touristiques de navigation. Les principales activités de la cellule Constitution pour la Plate-forme canton-communes ont été les suivantes :

- Péréquation intercommunale : appui au chef du DINT lors des travaux de la commission parlementaire et des débats du Grand Conseil sur la nouvelle législation sur les péréquations intercommunales.

- Loi sur les écoles de musique : secrétariat exécutif de 8 séances plénières (s'ajoutant à 6 séances en 2008 et 2009), contribution à la rédaction de la convention entre le Conseil d'Etat, l'UCV et l'AdCV.

- Transports scolaires : contribution à l'organisation de la démarche, secrétariat exécutif de 4 séances plénières.

- Accueil parascolaire : contribution à l'organisation de la démarche, secrétariat exécutif de 4 séances plénières.

- Lignes touristiques de navigation : contribution à l'organisation de la démarche, secrétariat exécutif d'une séance plénière.

- Tenue à jour du site internet de l'Etat relatif à la Plate-forme canton-communes [www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes](http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes)





## Liens

- Site de la Constitution [www.vd.ch/constitution](http://www.vd.ch/constitution) qui n'est plus tenu à jour mais reste toutefois ouvert en raison de l'intérêt de la documentation qu'il propose (en particulier [les travaux préparatoires](#))
- Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil présentant un bilan de la mise en œuvre de la Constitution du 14 avril 2003 du Canton de Vaud, cinq ans après son entrée en vigueur
- Site internet de la Plate-forme canton-communes <http://www.vd.ch/fr/themes/territoire/communes/plate-forme-canton-communes/>

## Programme de législation

Le Programme de législation 2007-2012 consacre sa **mesure 16** à la « revivification » des communes. Une des actions retenues consiste à instituer durablement une plate-forme de réflexion et de mise en œuvre entre les associations faïtières et le Conseil d'Etat. C'est dans ce cadre que le Conseil d'Etat, d'entente avec l'AdCV et l'UCV, a décidé, le 2 avril 2008, d'adopter le principe de la création d'une plate-forme paritaire permanente « Canton-Communes », lieu d'échanges permanents entre le Canton et les communes, ayant des visées essentiellement propositionnelles (pas de pouvoir décisionnel) et menant un travail régulier et approfondi. Il en a attribué le secrétariat exécutif à la Cellule Constitution, dès le 1<sup>er</sup> novembre 2008.

En 2010, la Plate-forme Canton-communes a traité 4 dossiers ayant de forts impacts sur les communes : elle a établi une convention dans le projet sur les écoles de musiques et a lancé les chantiers concernant les transports scolaires, l'accueil parascolaire et le financement des lignes touristiques de navigation.

La **mesure 17** du Programme de législation 2007-2012 consiste à « achever la mise en oeuvre de la nouvelle constitution », l'une des actions énumérées étant « achever le découpage territorial de l'administration ».

Les actions entreprises par la Cellule Constitution dans le dossier DecTer s'inscrivent précisément dans la réalisation de cette mesure.

**Groupes de prestations**  
**303.0 Gestion et administration du Service**

**303.0 Gestion et administration du Service**

Gestion et administration du Service.

**Descriptif**

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Collaborateurs du Service.

**Groupes de prestations**  
**303.1 Recouvrements**

---

**303.1 Recouvrements**

Depuis juillet 2005, le secteur des recouvrements fait partie du Service juridique et législatif (SJL-DINT).

**Groupes de prestations**  
**303.2 Relations avec les communes**

### 303.2 Relations avec les communes

- Autorité de surveillance des finances communales.
- Secteur juridique et affaires communales.
- Secteur relations communales.

#### Descriptif

- Exercer la surveillance financière des communes:
  - Contrôler les budgets, les comptes communaux et les arrêtés d'imposition.
  - Assurer la classification financière des communes et la gestion du fonds de péréquation directe horizontale.
  - Gérer les relations financières avec les communes.
  - Assurer un observatoire financier Etat/communes vaudoises.
  - Suivre les dossiers d'agglomérations et fournir un appui à la rédaction de conventions.
  - Accompagner les fusions de communes sur un plan financier.
- Veiller à la légalité de la réglementation communale:
  - Examiner les textes normatifs et collaboratifs communaux et intercommunaux.
  - Vérifier la légalité et préavisier pour les instances cantonales.
  - Conduire et coordonner, auprès des autres départements de l'administration, la procédure d'approbation des textes portant collaboration intercommunale par le Conseil d'Etat.
  - Intervenir dans certaines procédures de recours / requêtes.
- Fournir un appui juridique aux communes, à leurs élus et à leurs administrations:
  - Assurer des conseils, avis de droit, informations aux autorités communales, sur l'application des lois et des procédures à suivre pour la prise de décisions.
  - Accompagner et contrôler la création d'associations de communes, d'ententes intercommunales et de fusions de communes.
  - Conseiller en matière de procédures, notamment celle des sentences municipales.
- Assurer et coordonner la communication entre l'Etat et les communes vaudoises ainsi qu' entre les services de l'Etat:
  - Assurer la publication trimestrielle de "canton-communes".
  - Coordonner des formations à l'attention des autorités et responsables communaux, notamment à travers les modules "L'Etat pour les communes".
  - Développer et mettre sur internet des outils didactiques pour les communes.
  - Accompagner la communication aux communes de projets transversaux à l'administration cantonale.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Communes.
- Association de communes, ententes intercommunales et autres organisations intercommunales.
- Canton et services de l'Etat.

**Groupes de prestations**  
**303.3 Préfectures**

### **303.3 Relations avec les Préfets et les Préfectures**

Bien que le Conseil d'Etat soit l'autorité de surveillance des préfets, les préfectures sont administrativement rattachées au SeCRI qui en surveille et coordonne les activités.

#### **Descriptif**

##### **Coordination générale entre le Conseil d'Etat, les Départements et l'ensemble des préfectures**

- Gestion RH des préfets et du personnel administratif des préfectures.
- Suivi des budgets.
- Récolte, synthèse et suivi actif des rapports annuels des préfets.
- Préparation et suivi des décisions du Conseil d'Etat.
- Appui juridique aux préfets.
- Mise à jour et administration de l'application métier "Préfec+" en fonction de l'évolution du cadre légal.

##### **Activités des préfets**

- Représenter le Conseil d'Etat sur mandat général ou ponctuel, représenter l'Etat auprès des institutions du district, transmettre les informations du Conseil d'Etat et ses directives.
- Contribuer au développement du district.
- Promouvoir la collaboration intercommunale et régionale.
- Surveiller les communes.
- Assister les communes en matières administrative et juridique.
- Coordonner les activités du district avec les régions limitrophes.
- Veiller au maintien de l'ordre public.
- Offrir les bons offices pour tout différend pouvant être réglé à l'amiable.
- Informer le Conseil d'Etat sur les affaires du district .
- Produire un rapport annuel.
- Inspecter les registres de certains offices cantonaux et des notaires.
- Exécuter divers tâches et contrôles en faveur des services de l'Etat, des communes ou de tiers sur la base de lois, spéciales:
  - Vente de permis de chasse et de pêche.
  - Assermentations diverses.
  - Plan ORCA.
  - Commissions d'apprentissage.
- Statuer sur les contraventions et les petits délits.
- Concilier et décider en matière de baux à loyer et de baux à ferme.

##### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Population.
- Communes.
- Forces de l'ordre.
- Services de l'Etat.
- Apprentis.

- Ordre judiciaire.
- Justiciables.
- Locataires et propriétaires.
- Service du logement.

**Groupes de prestations**  
**303.4 Droits politiques**

### 303.4 Droits politiques

- Organisation et contrôle de l'exercice des droits politiques dans le Canton.
- Organisation des votations et élections, et surveillance de leur déroulement.

### Descriptif

- Garantir, dans le Canton, les prescriptions fédérales et cantonales en matière d'exercice des droits politiques.
- Organiser les scrutins populaires sur les plans fédéral et cantonal.
- Délivrer l'autorisation pour la tenue de scrutins communaux.
- Contrôler et enregistrer les dépôts de demandes de référendum ou d'initiative sur le plan cantonal, délivrer l'autorisation pour la récolte des signatures.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Confédération.
- Conseil d'Etat.
- Grand Conseil.
- Communes.
- Chancellerie.
- CADEV.
- SCRIS.
- DSI.
- Citoyens.
- Partis politiques.
- Presse.



**Groupes de prestations**  
**303.5 Eglises**

### **303.5 Relations avec les Eglises et les Communautés religieuses**

- Lien entre l'Etat et les Eglises et les communautés religieuses en vertu des articles 169 à 172 de la Constitution vaudoise.
- Supervision de l'utilisation de la Cathédrale.

#### **Descriptif**

- Etablir et contrôler l'usage de la contribution financière de l'Etat aux Eglises réformée et catholique ainsi qu'à la Communauté israélite de Lausanne et du canton de Vaud.
- Contribuer au maintien de la paix confessionnelle en favorisant le dialogue interreligieux et la prévention des dérives sectaires par l'information.
- Mettre en oeuvre les articles constitutionnels relatifs aux Eglises et communautés religieuses: notamment sur la question de leur reconnaissance.
- Gérer l'utilisation de la Cathédrale en coordonnant le chantier permanent de restauration, la vie culturelle de l'église, l'animation culturelle et institutionnelle du bâtiment.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.

#### **Cathédrale:**

- Etat.
- Eglises.
- Communautés religieuses.
- Population.
- Ville de Lausanne.
- Office du tourisme.
- Société des concerts de la Cathédrale et Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert.

**Groupes de prestations**

**303.6 Fonction juridique et légistique**

**303.6 Greffe du tribunal neutre**

---

Le greffe du Tribunal neutre a été détaché du Service des communes et des relations institutionnelles en 2010. Il rend dorénavant son propre rapport de gestion directement au Grand Conseil.

## Administration du service

---

Analyse des processus et des flux d'information dans l'optique de décrire le futur schéma directeur informatique du service.

## Communes

---

### Finances communales

Adoption et entrée en vigueur de la réforme de la Péréquation intercommunale 2011.

Modification du plafond d'endettement de certaines communes.

Bouclage du 4<sup>ème</sup> exercice de l'actuelle péréquation intercommunale.

Nombreuses analyses financières des communes projetant une fusion.

### Secteur juridique (anc. affaires communales)

Représentation du Département et du Conseil d'Etat dans plusieurs procédures judiciaires.

Instructions de dossiers judiciaires.

Cycles de conférences dans les communes sur des thèmes choisis.

Soutien juridique aux processus de fusion de communes.

Intensification des déplacements dans les communes.

Préparation d'un avant-projet de loi modifiant la loi sur les communes.

Elaboration de directives pour l'application de la loi sur les contraventions (contraventions réprimées par une autorité communale).

### Agglomérations

Elaboration et entrée en vigueur des protocoles additionnels relatifs aux projets d'agglomération PALM (Lausanne-Morges), AggloY (Yverdon) et AFVG (Franco-valdo-genevoise).

### Fusions de communes

Le nombre de communes vaudoises, actuellement de 375, passera à **339** le 1<sup>er</sup> juillet 2011 et à **326** le 1<sup>er</sup> janvier 2012.

En effet, douze projets de fusion, impliquant 45 communes, ont été acceptés par les corps électoraux en 2009 et 2010. Le Grand Conseil les a ratifiés en 2010. Ces douze nouvelles communes entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2011. Il s'agit de:

- **Bourg-en-Lavaux**, issue de la fusion des communes de Cully, Epesses, Grandvaux, Riex et Villette. Vote positif des corps électoraux le 17 mai 2009.
- **Echichens**, issue de la fusion des communes de Colombier, Echichens, Monnaz et St-Saphorin-sur-Morges. Vote positif des corps électoraux le 28 juin 2009.
- **Tévenon**, issue de la fusion des communes de Fontanezier, Romairon, Vaugondry et Villars-Burquin. Vote positif des corps électoraux le 27 septembre 2009.
- **Vully-les-Lacs**, issue de la fusion des communes de Bellerive, Chabrey, Constantine, Montmagny, Mur, Vallamand et Villars-le-Grand. Vote positif des corps électoraux le 29 novembre 2009.
- **Aubonne**, issue de la fusion des communes de Pizy et Aubonne. Vote positif des corps électoraux le 7 mars 2010.
- **Goumoëns**, issue de la fusion des communes de Eclagnens, Goumoëns-la-Ville et Goumoëns-le-Jux. Vote positif des corps électoraux le 7 mars 2010.
- **Montilliez**, issue de la fusion des communes de Dommartin, Naz, Poliez-le-Grand et Sugnens. Vote positif des corps électoraux le 7 mars 2010.
- **Yverdon-les-Bains**, issue de la fusion des communes de Gressy et Yverdon-les-Bains. Vote positif des corps électoraux le 13 juin 2010.

- **Jorat-Menthue**, issue de la fusion des communes de Montaubion-Chardonney, Peney-le-Jorat, Sottens, Villars-Tiercelin et Villars-Mendraz. Vote positif des corps électoraux le 13 juin 2010.
- **Avenches**, issue de la fusion des communes de Oleyres et Avenches. Vote positif des corps électoraux le 13 juin 2010.
- **Lucens**, issue de la fusion des communes de Lucens et Oulens-sur-Lucens. Vote positif des corps électoraux le 13 juin 2010.
- **Valbroye**, issue de la fusion des communes de Cerniaz, Combremont-le-Grand, Combremont-le-Petit, Granges-près-Marnand, Marnand, Sassel, Seigneux et Villars-Bramard. Vote positif des corps électoraux le 13 juin 2010.

Quatre projets de fusion doivent encore être ratifiés par le Grand Conseil en 2011. Ces nouvelles communes entreront en vigueur le 1er janvier 2012, il s'agit de:

- **Oron**, issue de la fusion des communes de Bussigny-sur-Oron, Châtillens, Chesalles-sur-Oron, Ecoteaux, Les Tavernes, Les Thioleyres, Oron-la-Ville, Oron-le-Châtel, Palézieux et Vuibroye.
- **Champvent**, issue de la fusion des communes de Champvent, Essert-sous-Champvent et Villars-sous-Champvent.
- **Servion**, issue de la fusion des communes de Les Cullayes et Servion.
- **Donneloye**, issue de la fusion des communes de Donneloye et Prahins.

### **Information et coordination**

Préparation de l'accueil des municipalités à l'issue des élections communales 2011.

Elaboration d'un aide-mémoire à l'attention des municipalités et d'un aide-mémoire à l'attention des conseils généraux-communaux.

Publication, pour la 5ème année consécutive, des 4 numéros trimestriels de "canton-communes" à l'attention des élus et administrations communales.

Collaboration avec l'association vaudoise des secrétaires municipaux pour établir des fiches-types servant d'outil de travail dans les administratins communales.

### **Préfectures**

---

Mise en production d'une nouvelle application informatique métier dans les préfectures, en remplacement de Préfec+.

Etude de nouvelles procédures relatives à l'entrée en vigueur des modifications législatives "CODEX"

Réorganisation des préfectures (répartition du personnel entre les préfectures, nombre et répartition des préfets par district)

Mise en place de cours de formation continue à l'attention des préfets et du personnel des préfectures.

### **Droits politiques, votations et élections**

---

Lancement de l'organisation du cycle électoral 2011-2012 (élections communales au printemps 2011, fédérales en automne 2011 et cantonales au printemps 2012).

Poursuite du développement et de la mise en production de la nouvelle version de l'application informatique utilisée pour les votations et élections (Votelec).

Apparition de nouvelles problématiques posées par les fusions de communes avec maintien d'arrondissements électoraux.

Consultation sur l'avant-projet de révision de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP).

### **Eglises, communautés religieuses**

---

Arrivée d'un coordinateur pour mettre en place les manifestations liées à "l'Année Viret" 2011.

Modification de la législation en matière de reconnaissance des communautés religieuses.

#### **Cathédrale**

Réflexions visant à la valorisation de l'édifice, notamment au plan de la communication.

Déplacement de la conciergerie qui occupait une chapelle de la cathédrale.

Renouvellement du mobilier de l'accueil et amélioration des conditions d'utilisation de l'estrade pour les concerts.

## Administration du service

---

Lancement du projet de schéma directeur informatique du service.

## Communes

---

### Finances communales

Mise en oeuvre de la réforme du système de péréquation intercommunale.

Démarrage du projet MCH2-CommunesVD: nouveau plan comptable.

### Secteur juridique (anc. affaires communales)

Conduite du projet de modification de la loi sur les communes.

Rédaction des nouvelles instructions aux communes pour les contraventions de compétences municipales ainsi que des nouvelles formules de sentences municipales. (entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les contraventions le 1.1.2011)

### Agglomérations

Suivi des projet d'agglomérations: élaboration de conventions de financement.

### Fusions de communes

Adoption le 16 mars 2010 par le Grand Conseil du projet de modification de la loi sur les fusions de communes. Les principales modifications concernaient les points suivants:

- mettre en oeuvre au plan cantonal l'ordonnance fédérale sur les noms géographiques (ONGéo) entrée en vigueur en 2008, en ce qui concerne le nom d'une nouvelle commune en suite d'une fusion;
- clarifier la question des amendements à la convention de fusion;
- créer la possibilité légale de prolonger d'une durée de six mois au maximum le délai de cinq ans de la législature pour les autorités communales qui siègent au moment de la fusion lorsque celle-ci entre en vigueur peu de temps après le début d'une nouvelle législature, ceci afin d'éviter à avoir à organiser deux élections générales dans un laps de temps relativement court. Cette nouvelle disposition impliquait également une modification de la Constitution vaudoise (article 151 Cst-Vd) qui a été acceptée par le corps électoral le 26 septembre 2010 ;
- améliorer la représentativité des communes fusionnantes au sein de l'autorité exécutive de la commune résultant de la fusion;
- préciser la portée de quelques dispositions qui prêtaient à discussion.

En sus du soutien apporté au douze projets de fusions acceptés en 2009 et 2010 par les corps électoraux, le SeCRI poursuit son appui à cinq autres projets de fusions officiellement en cours impliquant 24 communes. L'entrée en vigueur des nouvelles communes pourrait intervenir dans le courant de la prochaine législature communale 2011-2016. Par ailleurs, quelques 26 communes sont déjà en discussion pour lancer d'éventuels projets de fusions durant le second semestre de l'année 2011. Ce nombre va très certainement augmenter après les élections communales du printemps 2011.

Afin de renforcer l'information sur les fusions de communes, un séminaire destiné aux membres des exécutifs et législatifs communaux sera proposé dès l'automne 2011.

### Information et coordination

Elaboration d'un "Aide-mémoire pour les municipalités" en vue de la nouvelle législature communale 2011-2016 (conception et coordination des services de l'administration).

Conception d'un "Aide-Mémoire pour les conseils" en vue de la nouvelle législature communale 2011.

Préparation de l'accueil des nouveaux syndics et municipaux élus en 2011.

Intégration du Comité de l'association vaudoise des secrétaires municipaux pour le recueil d'informations auprès des communes dans la démarche de simplification administrative "SimpA".

## **Préfectures**

---

Mise en place définitive des nouvelles procédures relatives à l'entrée en vigueur des modifications législatives "CODEX".

Nouvelle répartition entre préfectures du personnel (ETP) et des préfets.

## **Droits politiques, votations et élections**

---

Vote par internet des Suisses de l'étranger: ce projet est mis en attente en raison d'une motion déposée au Grand Conseil visant l'interdiction totale dans le canton de vaud de tout vote par internet.

Révision partielle de la loi sur l'exercice des droits politiques: consultation sur l'avant-projet.

Développement d'une nouvelle version de Votelec (application informatique utilisée pour les votations et les élections): migration technologique, nouvelles fonctionnalités, ergonomie et convivialité.

Préparation du cycle électoral 2011-2012.

## **Eglises, communautés religieuses**

---

Modification de la législation en matière de reconnaissance des communautés religieuses.

Mise en place d'un projet "Pierre Viret" à l'occasion du 500ème anniversaire de sa naissance.

### **Cathédrale**

Divers projets concernant la valorisation de l'édifice.

## Informations relatives au SeCRI

---

Toute l'information relative aux activités du SeCRI est disponible sur le site internet de l'Etat de Vaud.

### Entrée par les thèmes:

---

#### Territoire

- Communes ([lien](#))
- Districts / Préfectures ([lien](#))

#### Vie privée

- Religions ([lien](#))

#### Etat-Droit

- Votations et élections ([lien](#))

### Entrée par les autorités:

---

- Service des communes et des relations institutionnelles ([lien](#))
- Préfectures ([lien](#))

### Quelques sites particuliers relatifs à l'appui aux communes:

---

- Fusions de communes ([lien](#))
- Guide pour les fusions de communes ([lien](#))
- Publication trimestrielle "canton-communes" ([lien](#))
- Formation "L'Etat pour les communes" ([lien](#))
- Questions-réponses juridiques ([lien](#))
- Courrier circulaire aux communes ([lien](#))
- Veille juridique à l'attention des communes ([lien](#))

**Groupes de prestations**  
**303.0 Gestion et administration du Service**

---

**303.0 Gestion et administration du Service**

Gestion et administration du Service.

---

**Descriptif**

- Direction du Service.
- Support administratif.
- Support RH.
- Support financier et comptable.
- Support informatique.
- Support logistique.

---

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Collaborateurs du Service.



**Groupes de prestations**  
**303.1 Recouvrements**

---

### **303.1 Recouvrements**

Secteur des recouvrements.

---

#### **Descriptif**

*Recouvrer les créances de l'Etat en matière :*

- D'assistance judiciaire.
- De créances compensatrices.
- De notes de frais pénales .

---

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Débiteurs.
- Canton.

**Groupes de prestations**  
**303.6 Fonction juridique et légistique**

## **303.6 Fonction juridique et légistique**

Division juridique et légistique.

### **Descriptif**

- Assurer la fonction juridique au sein de l'Etat (Grand Conseil, Conseil d'Etat, administration).
- Rendre des avis de droit.
- Rédiger des textes législatifs et aider les services dans leur rédaction.
- Editer le Recueil systématique et le Recueil annuel des lois vaudoises.
- Assurer le secrétariat de la Chambre des notaires.
- Instruire les recours pour le Conseil d'Etat et, dans certains cas, pour les départements.
- Instruire et trancher les demandes d'aide aux victimes d'infractions (LAVI).
- Traitement du contentieux de l'Etat et des procédures devant le Tribunal de prud'hommes de l'administration cantonale.
- Appuyer les services et les départements dans la préparation des déterminations à la Cour constitutionnelle

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Conseil d'Etat.
- Administration.
- Grand Conseil.
- Usagers du RSV.
- Notaires.
- Tribunaux.

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Un début 2010 agité

Traditionnellement, le Service juridique et législatif (SJL) connaît des pics d'activité à la fin de chaque semestre. Si cette tradition ne s'est pas démentie en 2010, le SJL a été également particulièrement sollicité durant les 3 premiers mois de l'année. Cela est vraisemblablement, en partie du moins, dû au fait que l'année 2010 a été la dernière de la législature et ne pas être marquée par des échéances électorales importantes. Ainsi, nombre de grands projets particulièrement complexes sur le plan juridique ont été soumis au SJL, avec souvent des délais très brefs laissés à ce dernier pour ce déterminer. Or, dans des domaines où des innovations importantes sont proposées, qui n'ont parfois aucun équivalent dans d'autres cantons, il est important que le travail juridique et législatif puisse se dérouler dans une certaine sérénité. Il en va de sa qualité et, par voie de conséquence, de celle du projet soumis. A l'heure où la Cour constitutionnelle est de plus en plus sollicitée, il paraît important que la réflexion juridique menée en amont de l'examen du projet par les autorités politiques se fasse de manière complète et circonstanciée. Dans cette optique, comme il l'a fait dans le cadre du rapport annuel de gestion 2009, le SJL insiste sur la nécessité d'une meilleure planification des projets lui laissant le temps d'effectuer un travail de qualité.

Le SJL a également été sollicité dans le domaine des investissements, afin d'examiner de nombreux décrets sous l'angle de l'article 163, alinéa 2 de la Constitution cantonale et de ses dispositions d'application. Du fait de la bonne collaboration avec les services concernés et de la connaissance qu'ont désormais ces derniers du système constitutionnel et légal, ce type d'examen peut en général être effectué de plus en plus rapidement, ce qui permet de ne pas bloquer l'avancement des projets.

### Secteur juridique

Le secteur juridique du SJL a été, comme déjà relevé, assez fortement sollicité, en particulier en début d'année. En plus de projets législatifs importants (lois sur l'enseignement obligatoire et sur la pédagogie spécialisée, dispositif légal en matière de lutte contre la pauvreté, avant-projet de loi sur la police coordonnée, législation d'application de la nouvelle loi sur l'assurance-maladie, règlements d'application de la nouvelle loi sur l'agriculture, loi sur les écoles de musique, révision de la loi sur le Grand Conseil, loi sur la haute surveillance du Tribunal cantonal notamment), il a dû se pencher sur plusieurs problèmes délicats en matière de droits politiques (scrutins sur les objets en matière nucléaire, financement des partis politiques, validité d'initiatives populaires notamment).

Il a également été sollicité pour participer à des négociations délicates dans le domaine informatique, ainsi que dans le domaine du contentieux, où il a été passablement sollicité cette année, notamment dans les conflits du travail. Cela a d'ailleurs nécessité une réorganisation interne, afin d'apporter plus de ressources à ce secteur spécifique du service.

Le SJL a également dû instruire plusieurs recours au Conseil d'Etat, en matière de droits politiques et, surtout, contre des décisions rendues par les législatifs communaux.

En matière d'aide aux victimes d'infractions en revanche, on note un léger fléchissement du nombre de demandes, avec 77 dossiers déposés en 2010. Cela a permis au secteur de poursuivre sa mise à jour, avec 96 décisions rendues. A noter que les premières décisions fondées sur la nouvelle LAVI, entrée en vigueur le 1er janvier 2009, ont été rendues en fin d'année 2010.

### Assistance judiciaire et recouvrement

Le Bureau de l'assistance judiciaire a cessé son activité au 31 décembre 2010, pour céder la place aux tribunaux, lesquels sont désormais compétents pour octroyer l'assistance judiciaire en vertu du nouveau code de procédure civile suisse, entré en vigueur le 1er janvier 2011. Néanmoins, en 2010, le nombre de demandes d'assistance judiciaire a atteint un nouveau plafond avec presque 3'800 dossiers ouverts. On a noté une intense activité en fin d'année, signe d'une certaine appréhension à l'égard du nouveau système.

Le secteur recouvrement est quant à lui notoirement surchargé avec une moyenne de plus de 8'000 dossiers à traiter par collaborateur, assistance judiciaire, notes de frais pénaux et créances compensatrices comprises. Même si ce chiffre doit être relativisé, une partie des dossiers relevant de la gestion des actes de défaut de biens, la situation du secteur demeure préoccupante de ce point de vue. A cet égard, la poursuite de l'informatisation, avec la mise en place progressive de l'outil SAP dans le domaine des notes de frais pénaux, a permis une certaine rationalisation du travail, bien que le déficit d'ergonomie et d'automatisation de l'outil informatique, notamment en matière de ventilation comptable, demeure problématique.

Sur le plan des recettes, si l'assistance judiciaire connaît une stagnation aux alentours de CHF 7'000'000.-, les notes de frais pénaux encaissées atteignent pratiquement CHF 10'000'000.-, contre CHF 5'400'000.- pour 2009. Cette augmentation spectaculaire des recettes doit toutefois être relativisée, car nous ne disposons pas, jusqu'en 2010, d'une vision globale des recettes dans ce domaine, une partie étant comptabilisée à l'Ordre judiciaire, l'autre au SJL. Il n'en demeure pas moins que grâce à la professionnalisation du secteur, qui compte désormais deux véritables spécialistes du contentieux à sa tête, et à l'informatisation, les recettes ont crû dans une mesure importante.

## **CODEX\_2010**

Une partie importante du programme Codex\_2010 est désormais terminée, avec l'entrée en vigueur des nouveaux codes de procédure civile et pénale suisses. L'année 2010 a été essentiellement consacrée aux importants travaux de mise en oeuvre du nouveau droit, avec d'importants travaux organisationnels, d'élaboration de circulaires, formules et autres documents utiles au fonctionnement des autorités d'application dès le 1er janvier 2011. Du fait de l'engagement important de tous les acteurs du projet, le canton de Vaud était, autant qu'on puisse l'être, prêt à aborder une nouvelle ère de son histoire judiciaire, si l'on excepte quelques retards dans l'aménagement des locaux.

L'année 2010 a également vu l'élaboration et l'adoption d'un (premier ?) EMPL complétant la législation vaudoise d'application avec les points sur lesquels, dans le cadre de la mise en oeuvre, il s'est avéré nécessaire de légiférer. Une nouvelle loi sur la juridiction en matière de baux a en outre pu être adoptée suite au refus par le peuple de celle initialement votée par le Grand Conseil.

Concernant le dernier volet du programme, à savoir celui portant sur la révision du code civil relative à la protection de l'adulte et de l'enfant (droit de la tutelle), un avant-projet de législation cantonale d'application sera mis en consultation dans le courant du premier semestre 2011.

**Sources d'informations complémentaires**

**Informations sur les projets du Service**

---

**Codex 2010**

---

Des informations complémentaires sur le projet peuvent être trouvées à l'adresse suivante :

<http://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/justice/reformes-judiciaires-codex-2010/>

**Recueil systématique vaudois**

---

l'adresse du site du RSV est la suivante :

[http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv\\_site/index.xsphttp://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/lois-constitution/recueil-systematique/](http://www.rsv.vd.ch/dire-cocoon/rsv_site/index.xsphttp://www.vd.ch/fr/themes/etat-droit/lois-constitution/recueil-systematique/)

**Groupes de prestations**  
**306.1 Etat civil**

## 306.1 Etat civil

Etat civil cantonal et offices d'état civil

### Descriptif

- Délivrance des prestations en matière d'état civil - préparation et célébration des mariages, enregistrement des naissances, décès et reconnaissances d'enfants, traitement des dossiers d'adoption et de changement de nom - en application notamment du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil
- Participation aux instances intercantionales et fédérales d'autres autorités de surveillance
- Information, assistance, formation et surveillance des officiers de l'état civil et des collaborateurs.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Ensemble de la population
- Communes
- Tribunaux
- Justices de paix
- Notaires
- Administration en général
- Offices de l'état civil et officiers de l'état civil du canton de Vaud et des autres cantons

**Groupes de prestations**  
**306.3 Naturalisation**

### **306.3 Naturalisation**

Gestion des demandes de naturalisation (droit de cité, réintégration, droit et perte de la bourgeoisie) en application de la Loi fédérale sur la nationalité et de la Loi sur le droit de cité vaudois.

#### **Descriptif**

- Examen des dossiers transmis par les communes
- Conseil aux communes et renseignement des usagers (conditions, pratique, lois)
- Organisation (sur demande) de conférences sur la naturalisation pour les communes, commissions d'intégration, ou associations d'étrangers
- Préparation du préavis cantonal en vue de la délivrance de l'autorisation fédérale par l'Office fédéral des migrations (ODM)
- Préparation du préavis sur dossier à l'intention du Conseil d'Etat, respectivement du Grand Conseil.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Ressortissants étrangers domiciliés dans le canton de Vaud bénéficiant d'un titre de séjour valable et remplissant les conditions de la naturalisation
- Communes / Municipalités
- Office fédéral des migrations (ODM).

**Groupes de prestations**  
**306.4 Asile**

### 306.4 Asile

La division Asile du SPOP traite les dossiers relevant de l'asile -gestion du séjour, octroi de l'aide d'urgence, exécution des décisions de renvoi, aide au retour, suivi des relations financières avec la Confédération (subventions) et interface avec l'Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM) en application de la Loi fédérale sur l'asile (LAsi).

Les missions relatives au conseil et à l'aide au retour, l'exécution des décisions de renvoi et l'octroi de l'aide d'urgence sont assurées de manière transversale en s'adressant à l'ensemble de la population étrangère devant ou souhaitant quitter la Suisse.

#### Descriptif

- Gestion administrative du séjour des requérants d'asile et admis provisoires
- Conseil en vue du retour dans le pays d'origine, octroi d'aide au retour
- Organisation du renvoi; exécution des décisions de renvoi de Suisse
- Elaboration de la convention de subventionnement de l'EVAM, négociation du budget de l'EVAM et mission de suivi et de contrôle de la subvention
- Coopération avec les autres partenaires du Service
- Décisions d'octroi d'aide d'urgence aux personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Examen de situations de cas de rigueur
- Instruction, pour le compte du Département, des recours contre les décisions sur opposition du directeur de l'EVAM.

#### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Requérants d'asile, personnes au bénéfice d'une admission provisoire et personnes séjournant illégalement sur territoire vaudois
- Office fédéral des migrations (ODM)
- DSAS, POLCANT, SPEN, OTG
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Tribunal administratif fédéral
- Bureaux communaux de contrôle des habitants
- Oeuvres d'entraide
- Employeurs.



**Groupes de prestations**  
**306.5 Etrangers**

## 306.5 Etrangers

Examen et règlement du statut administratif en Suisse de la population étrangère relevant de la Loi sur les étrangers (LEtr) et de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

### Descriptif

- Examen et règlement du statut administratif de la population étrangère du canton ayant déposé une demande relevant de la loi fédérale sur les étrangers ou de l'Accord sur la libre circulation des personnes
- Mesures administratives à l'égard de la population étrangère séjournant sans autorisation et n'ayant déposé aucune demande
- Information, assistance, instruction des préposés aux bureaux communaux des étrangers et de contrôle des habitants et surveillance.

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Population étrangère
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Bureaux communaux de contrôle des habitants et de police des étrangers
- SDE, POLCANT, SPEN, SPJ, OTG
- Entreprises
- Ecoles (UNIL, EPFL, EHL, écoles privées, ...)
- Juges de paix
- Maisons de détention administrative
- Caisses de compensation AVS-AI
- Représentations suisses à l'étranger
- Association vaudoise des écoles privées (AVDEP)
- Association suisse des chefs de police des étrangers
- Association romande des chefs de police des étrangers
- Commission fédérale des étrangers (CFE)
- Commission fédérale de lutte contre le racisme (CFR)
- Service fédéral de lutte contre le racisme
- Concordat romand LMC (loi sur les mesures de contrainte)
- Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI)
- Bureau lausannois des Immigrés (BLI)
- Oeuvres d'entraide et associations
- Service des recours du Département fédéral de justice et police
- Commissions communales "suisses/étrangers".

**Groupes de prestations**  
**306.6 Identité**

### **306.6 Documents d'identité**

Traitement des demandes et des renouvellements de documents d'identité (passeport biométrique, passeport provisoire en cas d'urgence, carte d'identité) en application de la Loi fédérale sur les documents d'identité des ressortissants suisses.

#### **Descriptif**

- Enregistrement et traitement des demandes de passeports et de cartes d'identité
- Renouvellement des anciens passeports et cartes d'identité (nouveaux documents)
- Délivrance des passeports provisoires aux citoyens suisses domiciliés dans le canton de Vaud.

#### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Citoyens suisses du canton de Vaud
- Communes
- Police cantonale
- Office fédéral de la police (Fedpol)
- Représentations consulaires suisses à l'étranger.

**Groupes de prestations**  
**306.7 Administration**

---

## **306.7 Administration**

Gestion et administration du service  
Traitement de problématiques juridiques

---

### **Descriptif**

- Direction du service
- Support administratif
- Support RH
- Support informatique
- Support financier et comptable
- Support juridique.

---

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Collaborateurs du service
- Secrétariat général du DINT
- Services transversaux
- Communes.

**Groupes de prestations**  
**306.8 Intégration**

## **306.8 Intégration des étrangers et prévention du racisme**

Mise en oeuvre de la politique vaudoise en matière d'intégration des étrangers et de prévention du racisme en application des dispositions légales cantonales en la matière (LIEPR).

### **Descriptif**

Le Bureau cantonal pour l'intégration des étrangers et la prévention du racisme (BCI) travaille sous la responsabilité de la Déléguée cantonale à l'intégration. Comme centre de compétences en matière d'intégration, il offre des conseils et des orientations personnalisés. Comme service de contact cantonal auprès de la Confédération pour les questions d'intégration, il pilote les programmes cantonaux et gère les financements fédéraux d'intégration, ceci dans six domaines prioritaires : "langue et formation"; "marché du travail"; "politique d'accueil des nouveaux arrivants"; "cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines"; "école, famille, égalité" et "prévention du racisme et compréhension interreligieuse".

### **Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Personnes immigrées (permis B, C, F) résidant durablement en Suisse et, de manière générale, l'ensemble des populations suisses et immigrées du canton de Vaud
- Communes
- Délégués à l'intégration
- Associations de personnes immigrées
- ONG spécialisées
- Etablissement vaudois d'accueil des migrants (EVAM)
- Commissions consultatives intégration
- Conférence suisse des Délégués à l'intégration
- Office fédéral des migrations (ODM)
- Commission fédérale des questions de migration
- Commission fédérale de lutte contre le racisme
- Service de lutte contre le racisme
- Monde académique.

## Événements marquants, évolutions significatives

### Etat civil :

En 2010, les officiers d'état civil ont procédé à l'inscription d'environ 20'000 enregistrements d'événements d'état civil (naissances, reconnaissances, mariages, partenariats, décès, reprises de nom). Ce chiffre est très semblable aux années précédentes puisque, depuis 2006 (18'726 enregistrements) et jusqu'à présent, l'augmentation est d'environ 5 %.

Une fois de plus, les célébrations de mariages dans des lieux d'exception ont rencontré un grand succès. Ces cérémonies sont en constante augmentation et représentent désormais près de 10 % de l'ensemble des mariages contractés dans le canton.

Les officiers d'état civil ont continué à instruire des dossiers liés aux mariages de complaisance dans la même proportion que durant les deux années précédentes. Dans ce domaine, le canton de Vaud attache une importance particulière à lutter efficacement contre ces mariages puisque, comme les deux années précédentes, plusieurs dizaines de «couples» ont été contraints de renoncer à leur projet de mariage alors que celui-ci était fictif.

La fin de l'année 2010 a vu un nombre important de personnes en séjour illégal dans notre canton effectuer une demande de mariage. Ce phénomène est lié à l'introduction dès le 1<sup>er</sup> janvier 2011 de la mise en application de l'art. 98 al. 4 du Code civil qui stipule que les fiancés qui ne sont pas citoyens suisses doivent établir la légalité de leur séjour dans notre pays au cours de la procédure préparatoire du mariage. A défaut de titre de séjour valable, l'officier de l'état civil se verra contraint de refuser de célébrer un mariage.

Dans le domaine des ressources humaines, il est intéressant de constater que plusieurs collaborateurs habitant la région ont rejoint le Centre administratif de Moudon, ce qui était un des paris du Conseil d'Etat lors de sa décision d'implantation dans cette localité.

### Naturalisation :

En 2010, le secteur des Naturalisations a reçu plus de 2'330 dossiers des communes vaudoises (en 2009 : 2'555), pour un total de 4'064 personnes naturalisées. Le nombre de dossiers reçus est sensiblement le même que les trois années précédentes par contre le nombre de personnes ayant obtenu le droit de cité vaudois est en diminution. Cela s'explique par le fait que le Conseil d'Etat a procédé à moins de séances d'assermentation en 2010.

De fin 2009 à juin 2010, le nombre de dossiers en attente de traitement n'a fait que croître, pour culminer à 1'373 en juillet 2010. A ce jour, la situation est revenue à la normale et le nombre de dossiers en attente est de l'ordre d'une centaine, avec un délai de deux à trois semaines dès réception de la commune.

Sous l'impulsion d'un nouveau responsable du secteur, un projet pilote a été entamé avec la Ville de Lausanne en octobre 2010 dont l'objectif consiste à contrôler l'identité effective des futurs candidats avant le dépôt d'une demande de naturalisation. Cette nouvelle procédure a pour effet d'éviter que les communes octroient le droit de cité communal alors que l'identité du candidat n'est pas formellement établie. Dès janvier 2011, Yverdon-les-Bains et Aigle participent également à ce projet pilote et d'autres communes sont vivement intéressées, comme Renens et Montreux par exemple.

Ce nouveau volet attribué au secteur des Naturalisations entraîne un net accroissement de la masse de dossiers à traiter et l'on peut s'attendre à ce que, durant le premier semestre 2011, le retard pris dans le traitement des demandes fluctue au gré du volume des nouveaux formulaires reçus.

### Asile :

Dans le domaine de l'asile, le nombre de départs contrôlés de Suisse a diminué de 359 en 2009 à 319 en 2010 (dont 148 dans le cadre des Accords de Dublin contre 167 en 2009). Concernant les autres étrangers, le nombre de départs contrôlés a en revanche augmenté de 232 en 2009 à 267 en 2010.

Dans l'ensemble, 219 personnes ont quitté la Suisse en bénéficiant d'une aide au retour et à la réinstallation.

58 personnes ont quitté la Suisse suite à une période de détention administrative. Parmi elles, les personnes ayant des antécédents pénaux étaient fortement représentées.

La procédure de renvoi suite aux décisions prises sur la base des accords de Dublin a été modifiée en début d'année. Le Tribunal administratif fédéral a en effet considéré que le renvoi vers un autre pays européen ne pouvait pas intervenir avant qu'il ait pu statuer sur une éventuelle restitution de l'effet suspensif en cas de recours.

D'autre part, le décès d'une personne à l'aéroport de Zurich en mars a conduit à une interruption temporaire des vols spéciaux (avions affrétés par l'Office fédéral des migrations pour assurer le départ de personnes récalcitrantes) au niveau national. Ces vols ont pu être repris

au courant de l'été.

La division Asile a repris le traitement de toutes les demandes de documents de voyage pour étrangers, suite à une modification en mars de l'ordonnance fédérale y relative.

## **Etrangers :**

---

2010 a été une année de transition. Nous avons pu consolider les pratiques liées à la participation de la Suisse à l'Espace Schengen et nous préparer aux nombreux changements annoncés pour 2011.

L'augmentation de la population étrangère résidant dans notre canton s'est poursuivie. On observe également un accroissement du nombre d'entrées d'étrangers par rapport à l'année précédente. Pour les 11 premiers mois de l'année, on a enregistré 19'819 entrées contre 18'259 pour les 11 premiers mois de l'année 2009 (population étrangère résidente permanente).

## **Documents d'identité :**

---

Après plus de trois ans de phase pilote où le canton de Vaud était le seul canton romand à établir des passeports biométriques, l'année 2010 a été marquée par l'introduction généralisée du passeport biométrique dans tous les cantons. A relever que la phase pilote a été très lucrative puisque qu'elle aura permis d'engranger plus de 4 millions de francs sur une période d'un peu plus de trois ans.

Dès lors, depuis le 1<sup>er</sup> mars 2010, toutes les demandes de passeports sont effectuées directement au secteur des Documents d'identité et non plus dans les communes. Ainsi près de 59'000 passeports biométriques ont pu être délivrés sur l'ensemble des 10 mois alors qu'en 2009 dans le cadre du projet pilote, moins de 14'000 passeports biométriques avaient été produits. Pour faire face à cet afflux de demandes et compte tenu que la grande majorité des cantons n'ont créé qu'un seul centre de biométrie, la Confédération a mis à disposition des citoyens une plateforme Internet où il est désormais possible d'effectuer sa demande. Ce mode de fonctionnement a particulièrement été apprécié par les Vaudois puisqu'ils ont, à quelques exceptions près, tous utilisé ce moyen. Pour les rares personnes ne bénéficiant pas d'un ordinateur et désirant un passeport biométrique, un centre d'appel téléphonique a été créé afin d'enregistrer les demandes.

Il faut également relever que le secteur des Documents d'identité sis au chemin de Mornex 3 bis à Lausanne a été adapté et particulièrement sécurisé pour accueillir les nouvelles machines servant à la saisie des données biométriques. Ces aménagements ont néanmoins été effectués avec un investissement minimum. De nouveaux locaux situés dans le quartier du Flon à Lausanne ont été installés pour recevoir, dès janvier 2011, l'ensemble des demandes relatives à la biométrie : en effet, à partir du 24 janvier 2011, les ressortissants des Etats tiers (env. 60'000 dans le canton) se verront établir un titre de séjour biométrique.

Par conséquent, l'automne 2010 a été consacré à la mise en œuvre du nouveau centre de biométrie cantonal dont les locaux sont parfaitement adaptés puisqu'ils abritent 11 appareils de haute technologie permettant la saisie des données biométriques d'une part et que, d'autre part, ils sont situés au cœur de l'activité commerciale de la Ville de Lausanne proche des nœuds de communication.

Un débat sur le nombre de centres est en cours; une motion transformée en postulat demande en effet à ce que plusieurs centres de biométrie soient installés dans le canton. Une décision quant au nombre définitif devrait être prise en 2011 ou 2012.

## **Intégration des étrangers et prévention du racisme :**

---

### **Assises vaudoises de l'immigration 2010**

---

Cet événement, organisé par la Chambre cantonale consultative des immigrés (CCCI) s'est tenu le samedi 29 mai 2010 à la salle de la Douane à Moudon et a rassemblé plus de 150 personnes. Les Assises ont traité du thème de l'importance de l'immigration pour l'économie suisse dans la situation de crise récente. A cette occasion, le prix du Milieu du monde, décerné par un jury indépendant présidé par M. Victor Ruffy, est venu récompenser le travail de l'Association A la Vista ! / Communication sociale pour sa série d'émissions *Magazine télévisé multiculturel CARREFOURS* ainsi que de l'Association Livres sans frontières Renens, récompensée pour son projet *GLOBLIVRES Bibliothèque interculturelle*.

### **Centre cantonal de compétences en matière d'intégration**

---

En 2010, le Bureau cantonal pour l'intégration (BCI), sous la responsabilité de la Déléguée, a joué pleinement son rôle de Centre de compétences en matière d'intégration reconnu par la Confédération.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

### Etrangers :

Pour diverses raisons, l'import de masse des données SYMIC dans Medusa n'a pu être réalisé en 2010, mais ce devrait être chose faite début 2011.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, l'entrée en vigueur de plusieurs modifications légales va impacter notre activité :

- Modification de la LEtr et de l'OASA en lien avec l'acceptation de l'initiative Neyrinck (08.407) visant à faciliter l'admission et l'intégration des étrangers diplômés d'une haute école suisse
- Modification du Code civil suisse stipulant qu'un étranger doit séjourner légalement en Suisse pour s'y marier
- Reprise des directives européennes en matière de renvoi.

En outre et dès le 24 janvier 2011, les ressortissants des Etats tiers se verront délivrer une carte pour étrangers contenant des données biométriques. Ce projet aura un impact important sur nos processus; il est accompagné d'un profond remaniement de l'ordonnance fédérale sur les émoluments (Oem-LEtr).

### Intégration des étrangers et prévention du racisme

#### Langue et formation

Conformément à la convention entre l'Etat et la Confédération « langue et formation » 2009-2011, le DINT par l'intermédiaire du Bureau cantonal de l'intégration (BCI) a financé plus de 54 projets portés par une trentaine de partenaires, ce qui représente plus de 150 cours de français et quelque 30 ateliers qui ont accueilli près de 2'000 participants. Le BCI a travaillé avec des institutions prestataires de cours de français. Il a notamment coordonné le dispositif afin que les offres soient adaptées aux besoins des personnes allophones et il s'est assuré que la qualité des prestations soit en continuelle progression.

#### Accueil des nouveaux arrivants

Le BCI a réalisé un vade-mecum à l'usage des communes pour l'accueil des nouveaux arrivants dans le but d'encourager et de soutenir les efforts des communes dans la mise en place de programme d'accueil. Ce vade-mecum fait un état des lieux cantonal sur la base d'un questionnaire envoyé à 26 communes et met en lumière les bonnes pratiques existantes. Le canton de Vaud a distribué du matériel d'information conceptualisé et traduit en dix langues à toutes les communes.

#### Cohabitation dans les quartiers et dans les zones périurbaines

Le BCI participe et soutient la réalisation de projets urbains à Montreux « CLARENSemble », Vevey « av. Général Guisan », Renens « Demain Florissant » et Yverdon-les-Bains « Développement de la politique communautaire à Yverdon-les-Bains ». Il participe également à deux projets intercantonaux de cohabitation en zones périurbaines : «Des Ponts-sur-la-Broye» dans la région de la Broye et «Agoris» dans le Chablais.

Ces projets visent à initier des programmes d'intégration participatifs et des initiatives citoyennes dans les régions périurbaines et dans les quartiers.

#### Prévention du racisme

Le DINT, par le biais du BCI, a soutenu financièrement et collaboré à huit projets d'associations ou de communes qui visaient à prévenir le racisme par le biais notamment de formations pour les personnes concernées par les actes racistes aux principes de la résolution de conflit non violente, des expositions de prévention du racisme pour les jeunes.

**Sources d'informations complémentaires**

**Coordonnées:**

---

rue	Avenue de Beaulieu 19
code postal	1014
ville	Lausanne
téléphone	021 316 49 49
fax	021 316 46 45
e-mail	info.population@vd.ch

**Intégration des étrangers et prévention du racisme**

---

Pour plus de renseignements [www.vd.ch/integration](http://www.vd.ch/integration)



**Groupes de prestations**  
**106.0 Administration**

## 106.0 Administration

Prestations transversales octroyées aux établissements, à l'office, et aux partenaires du service pénitentiaire.

### Descriptif

- Ressources humaines
- Finances
- Logistique
- Assurances détenus
- Informatique
- Juridique
- Sécurité
- Communication

### Bénéficiaires / public-cibles / partenaires

- Personnel du service pénitentiaire
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, secrétariat général du département
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, fournisseurs, mandants
- Détenus (prévenus, condamnés et internés), SMPP, FVP, assurances maladies et accidents, établissements pénitentiaires, office d'exécution des peines
- Etablissements pénitentiaires, office d'exécution des peines, état major, UID du département, CCT, Bedag, fournisseurs
- Commission de libération, les structures de prises en charge des condamnés (EMS, USE, CAP, EMS), les instances judiciaires dont notamment les instances de recours (TC, TA, TF), homologues et répondants cantonaux.

**Groupes de prestations**

**106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines**

**106.2 Ordonnance et contrôle de l'exécution des peines**

Placement des condamnés et des internés sur la base des jugements rendus par les magistrats et du plan d'exécution de la sanction avec les éclairages donnés par les établissements et les partenaires sociaux.

**Descriptif**

- Suivi de l'exécution des peines et mesures (jugements, agenda, courrier y référant)
- Prise en charge des condamnations pénales dans les meilleurs délais et dans le respect des normes légales, garantissant l'égalité de traitement et effectuée dans l'esprit de la politique définie par le service
- Gestion individualisée des condamnations tenant compte de la situation du condamné et de l'effet de la condamnation sur l'intéressé
- Coordination des intervenants du traitement pénitentiaire dans le cadre d'une prise en charge interdisciplinaire
- Gestion des séquestres
- Coordination du casier judiciaire
- Conversion des amendes en arrêts.

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

- Les condamnés.

**Groupes de prestations**

**106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.**

**106.3 Gestion de la détention préventive et gestion de l'exécution des peines et des mesures.**

Veiller à l'application des dispositions légales et réglementaires relatives aux conditions de détention et aux modalités d'exécution des peines et des mesures.

**Descriptif**

- Garantie de la cohérence du système d'information départementale
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage lors de projets informatiques
- Maintenance applicative pour les logiciels métier
- Coordination avec les centres d'exploitation et de télécommunication
- Support aux utilisateurs pour les applications métier

**Bénéficiaires / public-cibles / partenaires**

Les prévenus et les condamnés.

## Evénements marquants, évolutions significatives

### Contexte

2010 a été l'année d'introduction d'une réforme en profondeur du Service pénitentiaire (SPEN). Il est apparu que l'ancienne Cheffe de service n'avait ni l'autorité ni les compétences pour mener les réformes nécessaires. A la suite de ce constat, le Conseil d'Etat a décidé, en juillet 2010 de nommer ad intérim Denis Froidevaux, Chef du Service de la sécurité civile et militaire (SSCM), à la tête du Service pénitentiaire.

Pour mémoire, en mars 2010 est survenu le décès du détenu Skander Vogt aux EPO en mars 2010. A la suite de cet événement tragique, le Conseil d'Etat a donné mandat à l'ancien Juge fédéral Claude Rouiller d'établir un rapport d'enquête (ci-après rapport Rouiller). Par ailleurs, une instruction pénale a été ouverte suite à la plainte déposée par la famille du détenu décédé, instruction close le 29 décembre 2010 par une ordonnance de non-lieu. Cette affaire a cristallisé la nécessité de réformer le service en profondeur et de prendre notamment les mesures drastiques mentionnées ci-dessus. Le Conseil d'Etat a par ailleurs décidé de renforcer les effectifs du personnel de sécurité de 12 ETP, mesure validée par le Grand Conseil au travers du budget 2011.

### Réforme

3 axes de réforme ont été définis :

- organisation et conduite
- politique pénitentiaire
- sécurité/sûreté

### Politique pénitentiaire

Une analyse en profondeur du service a été menée dès l'arrivée du nouveau Chef de service afin de déterminer les axes des actions à mener pour réformer le service et le rendre conforme aux exigences légales et à l'évolution de la population carcérale. Un rapport sur la politique pénitentiaire vaudoise 2012-2017 sera rédigé durant l'année 2011 et présenté au Grand Conseil courant 2012.

### Sécurité / sûreté

Une analyse des directives d'intervention a été menée débouchant sur une refonte complète qui a donné lieu à de nouvelles règles d'engagement en cas de crise dans les établissements.

### Défis

- Les enjeux du SPEN : maîtriser la surpopulation et mettre en place des solutions permettant d'y répondre. Les solutions mises en place sont décrites dans le chapitre consacré aux établissements.
- modifications de la population carcérale : avec l'entrée en vigueur du nouveau code pénal et plus particulièrement l'entrée en vigueur des peines sous formes de mesures, le SPEN doit faire face à une modification du profil de la population carcérale. En effet, le nombre de personnes incarcérées souffrant de troubles psychiques graves est en constante augmentation depuis 2008, obligeant les autorités à revoir la prise en charge des personnes détenues ainsi que le type d'infrastructures afin de les rendre conformes aux nouveaux besoins identifiés, notamment en matière d'accompagnement thérapeutique.

### 2010 au sein des entités

#### *Office d'exécution des peines (OEP)*

L'OEP a travaillé à la mise en œuvre de CODEX et à la mise en conformité de sa pratique avec la nouvelle procédure pénale.

L'année 2010 a été marquée par le départ de la cheffe d'office en août 2010. L'adjoint de l'Office, Alexandre Viscardi a été nommé en décembre après avoir assuré l'interim durant 4 mois.

Le nombre de condamnés à une mesure thérapeutique institutionnelle au sens de l'art. 59 CP (Code pénal) ou à une mesure d'internement au sens de l'art. 64 CP, sous l'autorité de l'OEP, s'est accru. En effet, les détenus faisant l'objet de telles mesures ont augmenté de près de 23% en une année, pour s'établir en date du 31.12.2010 à 104, dont 35 sont placés dans des EMS du Canton de Vaud.

En 2010, ledit secteur des amendes et des peines pécuniaires a encaissé CHF 2'094.000.67, dont environ CHF 180'000 à restituer aux communes alors que 1'996 jours d'arrêts ont été subis. Par rapport à 2009, cela représente une augmentation de CHF 1'068'735.37 et de 950 jours d'arrêts. Ces deux fortes hausses en 2010 s'expliquent respectivement par la reprise, dès le 1er septembre 2010, du recouvrement des amendes judiciaires et des peines pécuniaires opérée auparavant par les préfectures de district et d'un plus grand nombre de condamnés signalés au RIPOL et payant leur amende ou peine pécuniaire lors de leur arrestation.

### *Prison du Bois-Mermet*

Surpopulation : Comme l'année précédente, le Bois-Mermet a accusé un taux d'occupation d'environ 150% tout au long de l'année. Cette surpopulation constante a pour effet de générer des tensions au sein des personnes détenues, ce qui se traduit par une augmentation des actes auto et hétéro agressifs.

Violence : 2010 a vu une recrudescence des actes auto et hétéro agressifs au sein des personnes détenues, dénotant une crispation de la population carcérale du fait de la surpopulation constante à laquelle est soumis cet établissement. Le 27 avril 2010, nous avons dû faire face à une mutinerie de personnes détenues dans la cour de promenade nécessitant l'intervention des forces de l'ordre.

Projets de l'établissement : Au vu du succès des ateliers créatifs père-enfant mensuels, ceux-ci ont été pérennisés. Ils permettent aux pères incarcérés de passer une après-midi avec leur enfant dans le cadre d'un atelier de création manuelle (bricolage, cuisine, etc.).

### *Prison de La Croisée*

Surpopulation : L'année 2010 a été marquée par une surpopulation carcérale accentuée, avec 1217 entrées, battant ainsi tous les records. Cela se traduit par une augmentation du nombre de personnes incarcérées en cellule avec les risques que cela comporte. Par ailleurs, le fait de ne pas disposer de cellules de libres, rend la gestion de la répartition des personnes détenues beaucoup plus délicates.

Projets de l'établissement : Suite au constat d'un absentéisme important au sein du personnel, une démarche déontologique a été entreprise afin d'établir une charte pour le personnel.

Les recommandations du Contrôle cantonal des finances ont été mises en œuvre, notamment en ce qui concerne les inventaires et un nouveau système de rémunération pour les détenus.

### *Etablissements de la Plaine de l'Orbe ( EPO)*

Modifications de la population carcérale : Suite au constat du besoin croissant de prise en charge de la problématique psychiatrique, le secteur de la Colonie a été doté d'une division spécifique destinée aux personnes souffrants de troubles psychiques (l'unité 7), permettant ainsi une prise en charge spécialisée pour les personnes demandant de l'attention et une approche plus personnalisée.

Violence : En 2008, cinq agressions graves contre des agents de détention ont été à déplorer sur le site des EPO. Le SPEN est arrivé au constat qu'il était nécessaire de doter le service d'un groupe d'intervention composé de 12 agents spécialistes qui formés aux interventions difficiles et qui interviennent en renfort aux EPO et à l'établissement voisin de la Croisée en cas de besoin.

Par ailleurs, les ETP supplémentaires octroyés par le Conseil d'Etat a permis d'augmenter le nombre d'agents de détention la nuit au pénitencier.

### *Prison de La Tuilière*

Surpopulation : Au vu de la surpopulation de tous les établissements de détention avant jugement, un secteur de la Tuilière a été aménagé différemment afin de permettre d'optimiser la prise en charge socio-éducative des hommes détenus avant jugement.

Violence : La Tuilière a dû faire face à une tentative d'évasion en juin et à l'évasion de deux personnes détenues en août. Une des personnes détenues n'a pu s'enfuir s'étant fracturé les deux jambes lors de son évasion. Suite à ces évènements, le système de sécurité de l'établissement a été soumis à un audit externe et consolidé.

Projets de l'établissement : Afin d'optimiser les relations entre les personnes détenues et leur famille, particulièrement les enfants, un parloir familial a été aménagé.

Dans le cadre du Concordat latin d'exécution de peine, une nouvelle offre de formation pionnière en Suisse latine, Fep (formation en exécution des peines), a été mise en place à la prison de la Tuilière - établissement pilote.

Par ailleurs, l'établissement de la Tuilière a reçu la ministre de la justice du Nicaragua.

## **Conclusion**

Le Service pénitentiaire a entrepris les changements en profondeur voulus par le Conseil d'Etat et le Chef du Département de l'intérieur.

Parallèlement, l'évolution quantitative et qualitative des personnes détenues induit la nécessité de mettre en œuvre les projets d'infrastructure aussi vite que possible. Ceci étant, les infrastructures aussi performantes soient-elles sur le plan de la construction ne sauraient répondre aux besoins sans les hommes et les femmes qui y travaillent. C'est pourquoi le Chef du Département de l'intérieur a donné les impulsions visant à instaurer un cadre déontologique ainsi qu'une nouvelle approche dans le domaine des ressources humaines notamment en matière de sélection et de formation des cadres.

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

### Suivi des projets

#### Infrastructures

##### Extension de la Colonie aux EPO

Suite au constat de la chronicité de la surpopulation dans les établissements de détention avant jugement, surpopulation due principalement au manque de place dans les établissements d'exécution de peine, le SPEN a décidé d'étudier la possibilité d'étendre la capacité d'accueil du secteur de la Colonie aux EPO par la construction d'une nouvelle aile. Le SIPAL a donc été mandaté par le Conseil d'Etat afin de présenter au printemps 2011 un EMPD ayant pour objectif la construction d'une aile supplémentaire à la Colonie, permettant ainsi la création de 80 places de détention supplémentaire et la transformation de la ferme pour y accueillir les ateliers nécessaires à l'occupation des futures personnes détenues.

##### Etablissement de détention pour mineurs - Palézieux

Le 12 janvier 2010, le jury du concours a recommandé d'attribuer le mandat aux architectes Guy Corbaz et Pascal Oulevay, à Lausanne, afin qu'ils poursuivent les études de leur projet "Insertion-réinsertion" en vue de la construction du nouvel établissement pour mineurs de Palézieux. Après presque une année de travail, le SPEN en collaboration avec le Tribunal des mineurs et le Service de protection de la jeunesse, après avoir obtenu la reconnaissance du concept par l'Office fédéral de la justice, sera en mesure de présenter l'EMPD d'investissement relatif à ce projet au printemps 2011 au Grand Conseil.

##### Etablissement du Simplon

Suite à l'acceptation par le Grand Conseil de l'EMPD relatif à l'établissement du Simplon, le SPEN en collaboration avec le SIPAL a débuté les travaux de transformation du bâtiment afin de le rendre conforme à l'accueil de personnes détenues sous les régimes de travail externe et en semi-détention. L'établissement devrait pouvoir accueillir ses premiers détenus dès le printemps 2012.

##### ERS de Cery

L'EMPD pour cet établissement, développé sous l'égide du Département de la santé publique, devrait être présenté au Grand Conseil courant 2011. Cet établissement entre dans la chaîne pénale de la prise en charge des personnes condamnées à une mesure.

#### Légistique

Une réforme en profondeur des bases légales régissant l'activité du Service pénitentiaire vaudois sera menée en 2011. Il s'agit notamment d'adapter les deux lois cadres aux modifications fédérales intervenues depuis leur entrée en vigueur telle que l'internement des délinquants dangereux. Par ailleurs, l'activité du SPEN est régie par plus de 20 règlements qu'il convient de revoir et modifier au vu des réformes entreprises et de l'évolution du cadre législatif.

Rapport annuel de gestion 2010  
Département de l'Intérieur (DINT)  
Service pénitentiaire (SPEN)

**Sources d'informations complémentaires**

**Site internet**

[www.vd.ch/spen](http://www.vd.ch/spen)

## Événements marquants, évolutions significatives

### Que s'est-il passé de marquant en 2010 ?

Les chiffres annexés démontrent de manière abrupte année après année que délinquants et autorités judiciaires ont un point commun : ils ne chôment pas. Dans tous les domaines, la criminalité préoccupe. Il en va ainsi en particulier des actes de violence, de toutes sortes, mais aussi du trafic de stupéfiants, dont la justice vaudoise juge régulièrement des acteurs de tous les niveaux, de l'organisateur de la distribution qui travaille par kilos au revendeur de rue qui écoule ses boulettes, en passant par la mule qui, pour quelques poignées d'euros, importe plusieurs centaines de grammes de drogue par voyage.

Les quelques différences que l'on peut constater en matière d'interventions aux débats sont à mettre sur le compte des forces de travail toujours plus importantes qui ont dû être consacrées aux réformes, le procureur général devant se résoudre, dans plus d'un cas, à renoncer à ce que l'accusation soit soutenue devant les tribunaux.

Si l'augmentation d'une des charges du Ministère public doit être mise en exergue, c'est celle liée aux causes traitées par les juges d'application des peines. C'est une des conséquences de la partie générale du Code pénal entrée en vigueur en 2007, qui veut que l'autorité de poursuite pénale participe aux procédures de libération conditionnelle et de réexamen périodique des mesures de sûreté.

Heureusement, au moment de recherche des allègements, le Ministère public a pu compter sur la collaboration de l'Ordre judiciaire pour, en matière civile, anticiper quelque peu sur le futur : c'est ainsi que les activités du Parquet dans les affaires de tutelle et de procédures en limitation de l'autorité parentale, appelées à disparaître, ont déjà été réduites.

### Quelles évolutions sont susceptibles d'avoir des impacts sur le fonctionnement du service ces prochaines années ?

Point n'est besoin d'être visionnaire pour dire que la nouvelle procédure changera plus le travail des procureurs et des juges que l'état d'esprit des délinquants.

Il faut maintenant, rapidement mais patiemment et sans précipitation, consolider l'édifice qu'est le nouveau Ministère public, passé d'une petite entité réunissant une quinzaine de collaborateurs à un service comptant près de deux cents personnes réparties sur cinq sites. Il est en revanche urgent que les deux divisions formant le Ministère public central se trouvent réunies à Renens. De même il faudra que les locaux des quatre ministères publics d'arrondissement soient terminés dans les délais annoncés.

Sur le plan administratif, ce n'est qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2011 que la directrice, le responsable financier et la responsable RH ont pu être engagés, même si leur engagement anticipé avait été demandé. Ces trois personnes n'ont donc pas pu participer aux travaux préparatoires de 2010 et doivent, au plus fort de la mutation, s'immerger dans leurs tâches nouvelles sans pouvoir compter sur l'appui du procureur général et de l'ancien chef de projet devenu procureur général adjoint, considérablement accaparés par les questions juridiques que pose l'application *in concreto* du nouveau droit. Il est impératif que ce "back-office" puisse trouver, dans les services transversaux de l'Etat et au sein du DINT, ainsi qu'auprès du SGOJ, l'appui et l'expertise qui lui sont indispensables.

Sur le plan du droit, le Ministère public découvre avec les autres autorités judiciaires pénales - et les avocats - les subtilités de l'instruction contradictoire, de la juridiction des mesures de contrainte et de l'appel, entre autres. Personne ne s'attendait certes à ce que tout soit simple et rapide. Il faut espérer toutefois que les premières impressions, desquelles ressort un sentiment de complexité et de lourdeur accrues, ne soient rien de plus que ce qui est généralement ressenti lors de tout changement.

Les cantons qui, durant la dernière décennie, ont anticipé l'unification en adoptant un système similaire à celui entré en vigueur, ont tous fait l'expérience des années nécessaires au plein accomplissement de la mutation. Le procureur général peut déjà affirmer que, nonobstant l'anticipation, l'engagement et les moyens consentis, les Vaudois ne feront pas exception.



## Affaires enregistrées

Affaires pénales	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Ordonnance de non-lieu	6565	6542	6277	6571	6378	6887	6305
Ordonnance de condamnation	6605	6202	5970	5665	5945	6317	6190
Renvois au tribunal de police correctionnel	2360	2455	2404	2307	2401	2381	2219
Renvois au tribunal criminel	6	5	3	4	7	4	10
Jugements du Tribunal des mineurs	2092	2173	2055	2105	1660	2185	2063
Prononcés préfectoraux (exécutoires)	2327	2244	2245	1169	379	372	356
Juge d'application des peines	1198	896	688	681			
<b>Total</b>	<b>21152</b>	<b>20517</b>	<b>19642</b>	<b>18502</b>	<b>16770</b>	<b>18146</b>	<b>17143</b>

Affaires civiles	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
<b>Total</b>	<b>207</b>	<b>845</b>	<b>1284</b>	<b>690</b>	<b>760</b>	<b>942</b>	<b>564</b>

## Interventions aux débats

Affaires pénales	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
Circulation routière (sans blessures ou décès)	4	11	7	7	1	4	3
Mœurs	34	39	33	42	26	27	34
Stupéfiants	34	23	22	20	17	21	16
Délits contre le patrimoine	37	45	48	34	15	18	17
Délits c/ la vie ou l'intégrité physique (y c. LCR)	70	64	84	65	89	47	42
Affaires financières	3	5	5	10	10	12	10
Affaires diverses	14	10	6	11	3	4	3
Mesures hors compétence JAP (jusqu'en 2008 : réexamen des mesures d'internement)	5	4	7	29			
Affaires JAP	19	19	10	1			
<b>Total</b>	<b>220</b>	<b>220</b>	<b>222</b>	<b>219</b>	<b>161</b>	<b>133</b>	<b>125</b>

Affaires civiles	2010	2009	2008	2007	2006	2005	2004
<b>Total</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

## Projets particuliers et réalisation des objectifs 10

### Quelles avancées significatives sont à noter dans des projets particuliers ?

Le rapport de gestion précédent relevait en le saluant le degré de préparation remarquable du canton en vue des changements induits par l'unification de la procédure en Suisse. L'année 2010 s'est inscrite dans la droite ligne des précédentes, comme étant, précisément, la dernière ligne droite conduisant, dans la nuit du 31 décembre 2010 au 1<sup>er</sup> janvier 2011, à l'entrée en vigueur des lois et des structures élaborés et mises en place dans le cadre de CODEX.

La naïveté n'a jamais été un trait de caractère marqué chez les procureurs. C'est dire que nonobstant un travail de préparation énorme, personne au Parquet ne vivait dans la quiétude béate de ceux qui pensent qu'il suffit, le moment venu, de "tourner la clé" pour que le moteur ronronne. On pouvait toutefois espérer que l'avance prise et les parties du chantier mises sous toit entre 2007 et 2009 permettraient de franchir ce cap important dans les meilleures des conditions. L'élection du procureur général en février 2010 a pu renforcer ce sentiment. Dès le printemps cependant, tous les acteurs concernés ont été confrontés à la multiplication - et parfois la lourdeur - des activités liées au recrutement, à l'élaboration du budget, à la poursuite des travaux concernant des locaux agrandis et adaptés aux nouvelles tâches, sans oublier la formation et les indispensables mutations en matière informatique. Il s'en est suivi d'une part que le temps à disposition s'est finalement révélé bien court, et d'autre part que, malgré un engagement qui n'a pas faibli, on a décelé plus d'une fois, ici ou là, les signes d'une fatigue qui, bien que compréhensible, a nécessairement inquiété.

L'année s'est terminée sur un constat globalement positif, essentiellement sur le plan de l'engagement des renforts accordés, d'un niveau de formation et d'information satisfaisant et d'un dispositif prêt à fonctionner pour appliquer le nouveau droit.

Rapport annuel de gestion 2010  
Département de l'Intérieur (DINT)  
Ministère public

### Sources d'informations complémentaires

#### Question-clé :

---

Où se procurer d'autres informations en lien avec le service ?

[Codex 2010](#)

[Ordre judiciaire vaudois](#)

[Contact Ministère public](#)